

Fuite des capitaux : rassurant et impressionnant

Autor(en): **Feller-Robert, Charlotte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 990

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rassurant et impressionnant

(cfr) L'Institut universitaire d'études du développement vient de publier à Genève la dernière édition de l'*Annuaire Suisse – Tiers monde*. Un sujet brûlant pour cette année: la fuite des capitaux. Les vues diffèrent entre Hans Mast, proche des milieux bancaires et Tobias Bauer, chercheur du Fonds national pour la recherche scientifique. Comme on l'a dit dans notre dernier numéro, pour le premier le flux des capitaux en provenance du tiers monde vers la Suisse s'est élevé à 68 milliards de francs pour la période 1977-1987. Pour le second, ces flux porteraient sur 250 à 300 milliards soit 25 à 30% du total des capitaux en fuite. Heureusement, Guido Pult, professeur à l'Université de Neuchâtel les réconcilie. En effet, d'une part Mast ne prend pas en compte les titres détenus par des ressortissants du tiers monde ni les intérêts cumulés des fonds placés en Suisse. Bauer d'autre part a compté dans

son calcul toute l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, c'est-à-dire qu'il inclut des pays comme l'Afrique du Sud, le Japon et les pays pétroliers du Moyen-Orient pour lesquels les placements à l'étranger ne sont pas considérés comme des capitaux en fuite. Il comptabilise également les placements du secteur public. Seuls en fin de compte doivent être considérés les capitaux privés provenant de pays en développement déficitaires. En partant des deux études, Pult arrive finalement au chiffre de 170 à 200 milliards de francs suisses, soit 17 à 20% du total des capitaux en fuite en 1987. On est à la fois impressionné et rassuré: impressionné que ces montants soient si proches de celui de la dette (la dette à long terme des pays en développement atteignait 900 milliards de dollars en 1987), rassuré que pas plus de 20% se trouvent en Suisse.

Dans l'article suivant, Paolo Bernasconi

traite des capitaux d'origine illicite. Illi-cite ne veut pas dire criminel. Pour les quatre auteurs, les capitaux d'origine criminelle, c'est-à-dire les revenus du trafic de la drogue, du trafic d'armes, de femmes et d'enfants, représentent une fraction minime des capitaux en fuite. Mais Bernasconi vient à point nous montrer que, même s'ils ne sont pas d'origine criminelle, ces capitaux ne sont pas pour autant arrivés en Suisse avec la bénédiction des gouvernements des pays exportateurs. Pult parle pudiquement de fuite pour des raisons économiques (inflation galopante, crainte de dévaluation), Bernasconi d'évasion fiscale. Dans la plupart des pays en développement, le contrôle des changes est très strict. La fuite des capitaux se fait donc par fausses factures, par pots de vin versés par les fournisseurs sur un compte bancaire bien à l'abri loin des fluctuations réelles et possibles de la monnaie nationale. L'ancien procureur du Sottoceneri montre dans tous les détails que la Suisse est à la pointe de la lutte contre les capitaux d'origine criminelle mais que par contre notre pays n'est pas très porté sur l'entraide judiciaire en matière d'évasion fiscale. Et pourtant, quand on pense à l'endettement du tiers monde et ce qu'il entraîne pour les populations concernées, on s'étonne que nos autorités n'y prêtent pas plus d'attention, alors même qu'elles consacrent des sommes importantes à pallier les déficits des balances des paiements de ces pays.

Un des facteurs qui rend la lutte contre les capitaux en fuite difficile, c'est l'utilisation des groupes financiers anonymes. Les banques sont très exigeantes sur les renseignements à donner par une société emprunteuse sur ses propriétaires véritables et ses activités. Pourquoi ne pourraient-elles pas en exiger autant des sociétés qui veulent placer leur argent en Suisse? On se demande aussi pourquoi si peu de gouvernements poursuivent leurs ressortissants pour évasion fiscale et pourquoi certaines demandes d'entraide judiciaire en matière de capitaux en fuite se sont enlisées (Shah d'Iran, Somoza par exemple). N'oublions pas que les montants en jeu sont considérables. Des pressions sont donc possibles. Dans cette situation, on serait bien en peine de dire qui tient le couteau par le manche. ■

Les remèdes

Une amélioration de la situation passe aussi bien par des changements chez les pauvres (une meilleure gestion et des mesures politiques et économiques visant à redonner confiance aux investisseurs et à éviter la fuite des capitaux) que chez les riches, qui doivent absolument libéraliser leurs marchés nationaux, diminuer leurs standards de qualité sur certains produits et assainir leurs finances publiques pour restreindre la pression sur les marchés financiers. La fuite des capitaux est également montrée du doigt; et les pays industrialisés sont priés de «renforcer leurs efforts visant à combattre la fuite des capitaux, par l'application stricte de la clause de diligence et par une entraide judiciaire internationale efficace». Une petite phrase à méditer à la lumière de l'action réelle de la Suisse dans ces domaines (lire l'article ci-dessus).

Il faut donc viser un certain équilibre des sacrifices demandés aux débiteurs et aux créanciers, en accord avec le fameux plan Brady, tant il est vrai que pour faire une dette, il faut être au moins deux: un mauvais payeur et un mauvais prêteur. Les banques privées doivent donc accepter de passer par pertes et

profite une partie des créances qu'elles détiennent et dont les risques sont couverts par des provisions presque équivalentes.

La participation suisse

C'est sur la base de ces constats et de ces réflexions que la Confédération entend engager, sur plusieurs années, la somme de 840 millions de francs. Il faut noter l'attribution de 90 millions au titre de compensation pour pertes de recettes d'exportation sur des produits de base dont les prix ont chuté, de 200 millions comme aide à la balance des paiements et de 100 millions pour des mesures de désendettement. Finalement, une bonne partie de cet argent ne quittera pas la Suisse, notamment s'il sert à acheter du matériel dans notre pays ou à effacer des dettes contractées en Suisse.

A défaut d'être aussi généreuse que ce que lui permettrait sa position au classement des nations riches de la planète, la Suisse a au moins le mérite de dresser des tableaux réalistes de la situation, sans esquiver la responsabilité, qui est grande, des pays riches dans l'appauvrissement de certaines nations. Reste à faire correspondre le poids de la bourse à la rigueur du constat. ■

Annuaire Suisse – Tiers monde 1990, 414 pages, 25 francs. IUED, 24, rue Rotschild, 1211 Genève 21. Tél. 022/731 59 40.